

L'an deux mille vingt et le onze septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier DOUSSOT, maire.

Etaient présents : Mmes CHARTIER Annie, FLISS Myriam, LHOTE Françoise, PETIT Francine, MM. DOUSSOT Olivier, SEGUIN Christian, KOCH Jean, ANGAUT Marc, NOTTEAU Michel, ODILLE Jean-Marc, SCHRIVE Luc.

Madame Françoise LHOTE a été nommée secrétaire de séance.

### **DECISION MODIFICATIVE – REPRISE DE RESULTAT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Chapitre 001 article 001 recettes d'investissement	+ 6129.50 euros
Chapitre 21 article 2135 dépenses d'investissement	+ 6129.50 euros

### **MISE A JOUR DU DICRIM ET DU PCS**

Le conseil municipal approuve les mises à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et du Plan Communal de Sauvegarde.

### **PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 21 600.00 euros.
- S'engage à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.
- Demande au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **ENQUETE PUBLIQUE : PROJET DE CARRIERES A NOGENT SUR SEINE**

Dans le cadre de l'enquête publique du 24 août au 23 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune de Nogent sur Seine du fait de l'extraction par voie routière (pollution, bruit, sécurité routière etc...) et l'absence de continuité du chemin rural n°1.

### **SPECTACLE DE NOEL**

Le devis de la compagnie Roulement de Tambours est retenu pour un montant de 750 euros. Le spectacle durera 1 H et aura lieu le dimanche 13 décembre 2020 à l'orangerie du Château. Les règles sanitaires seront appliquées.

### **DIVERS**

- Le conseil municipal valide les devis de l'entreprise DYBIEC suivants :
  - l'installation d'écopic sur les faîtières de l'église : 2318.40 euros
  - l'entretien annuel des gouttières : 1278.00 euros
- Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs sont :  
Membres titulaires : Membres suppléants :

PETIT Francine  
FLISS Myriam  
CHARTIER Annie  
SEGUIN Christian  
KOCH Jean  
ODILLE Jean-Marc

LHOTE Françoise  
HEURTEVIN Martine  
LUCQUIN Claudine  
SCHRIVE Luc  
ANGAUT Marc  
GRILLAT Gérard

- La commission des bâtiments se réunira le lundi 21 septembre à 18 heures afin de définir les emplacements de futurs bancs.

Fait et délibéré à La Motte Tilly, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Olivier DOUSSOT